

IL Y A DÉJÀ EU 14 FÉMINICIDES EN 2019, MAIS...

Édito Rira bien qui rira le dernier

Didier Swynen EDITORIALISTE

On l'a peut-être oublié en ce long week-end du 15 août, mais les deux informateurs ont rendez-vous au Palais, ce samedi, pour un nouveau rapport intermédiaire au Roi. La décision de Bart De Wever de reconduire une coalition «soudoise» en Flandre n'a pas simplifié la tâche du duo Remyns-Vande Lanotte. Si ce bloc flamand devait se projeter au fédéral, le président du PS a déjà dit qu'il ne faudrait pas compter sur lui pour dépanner cette «Soudoise» en manque de majorité. Pourtant, amener Di Rupo et De Wever à négocier semble toujours l'option privilégiée par les informateurs.

Reste alors à convaincre Di Rupo, puisque De Wever l'a déjà invité depuis longtemps à venir discuter avec lui... de confédéralisme.

Si la pression est maximale sur le président du PS, celui de la N-VA ne balade pas. Il donne l'impression d'une grande sérénité, obligent partenaires et adversaires à danser selon le tempo qu'il leur impose. Ce n'est ni tout à fait faux, ni tout à fait vrai.

En rejetant l'impossible alliance avec le Vlaams Belang, il sait que le parti extrémiste exploitera le moindre faux pas, dézinguant tout ce qui bouge, surtout la future coalition flamande des perdants du 26 mai. Un Belang tout auréolé de sa nouvelle crédibilité que De Wever a largement contribué à lui donner, au fil de leurs discussions.

Les élections de 2024, ce n'est pas si loin et que dire en cas de scrutin anticipé? Le Vlaams Belang premier parti flamand, ce n'est plus une utopie, une majorité nationaliste et séparatiste en Flandre non plus! Rira bien qui rira le dernier (le rida, si s'apris, en latin, De Wever en raffole). En espérant que la Belgique ne rira pas jaune (et noir).

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : « LA POLICE A AUSSI D'AUTRES PRIORITÉS »

14023 femicides (meurtre d'une femme en raison de sa condition féminine) depuis le début de l'année en Belgique. C'est le record du blog stopféminicide, basé sur les infos trouvées dans les médias. Cela paraît aberrant, mais il n'y a pas de statistiques officielles et celles des violences faites aux femmes laissent également à désirer. Cette revendication (parmi bien d'autres) des associations féministes risque de ne pas être rapidement réentendue.

Les violences faites aux femmes, c'est une tragédie au quotidien. Rien qu'en allant à la pêche dans les infos de ces dernières heures, on a trouvé un féminicide en France sur une femme de 71 ans et trois condamnations d'hommes en Belgique, deux pour coups et blessures et une autre pour viol.

NON À LA BANALISATION! C'est aussi une vaste thématique allant des insultes misogynes aux féminicides en passant par les coups, les attentats à la pudeur, les viols. C'est dire si la liste des revendications féministes ne s'arrête pas à l'exis-

Bref, ce n'est pas pour demain et le service de presse de la police fédérale doit bien avouer ne pas être capable « d'en dire plus sur tence de statistiques fiables, même si, indéniablement, elles ont leur importance dans la prise de conscience et la non-banalisation de ces faits abjects. Cela figurait d'ailleurs en bonne place dans le plan d'action national 2015-2019 de lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre. On n'y est pas encore. S'appuyant sur une motion soutenue par le conseil de la zone de police Bruxelles-Midi, le député Emir Kir (PS) a interpellé le ministre de l'Intérieur à ce sujet. Réponse de Pieter De Crem (CD&V): «La banque de données centrales (BNG) ne contient pas structurellement les données nécessaires pour transmettre des données fiables sur le sexe des victimes. L'introduction de ces données sera néanmoins possible lorsque les adaptations à la BNG et à ses flux d'alimentation auront été mises en œuvre. Elles sont néanmoins tributaires des nombreuses autres priorités de développement imposées à la police, notamment dans le cadre des recommandations de la Commission d'enquête parlementaire relative aux attentats.»

14 féminicides enregistrés depuis janvier 2019. Des statistiques que les associations honnent à jour en parcourant les médias. La police n'y est pour rien

VIOLENCES DANS LE COUPLE. En attendant, la police peut renvoyer aux statistiques sur la violence intrafamiliale au sein du couple. En 2018, elles faisaient référence à 21.604 faits de violence physique (un chiffre que l'on peut presque doubler si l'on prend en considération les faits de violence psychique, sexuelle et écono-

3.300 ont fait l'objet d'une plainte l'an dernier, ce ne serait que le cas de 10% d'entre eux, de l'avis même des ASBL qui prennent ces victimes en charge.

GENRE DES SUSPECTS Les statistiques policières (qui répertorient aussi, sans précision de genre, plus de 35.000 faits de violence sur la voie publique, dans les transports publics, etc.) ont néanmoins été légèrement affaiblies ces dernières années. Un chapitre s'intéresse au genre des suspects. Pour les faits de violence physique dans le couple, elles ont ainsi identifié (au moins) un suspect masculin dans 88,9% des faits et un suspect féminin dans 24,7%. Sauf que cela concerne 7.638 dossiers, soit à peine plus du tiers des 21.000 dossiers ouverts l'an dernier.

De toute évidence, le reste du chemin à faire...



Un resto interdit aux enfants

« J'AVAIS D'ABORD MIS 'ENFANTS/ADULTES INTERDIT'... » « ...MAIS PLUS AUCUN PARENT/ENFANT NE VENAIT CHEZ MOI... »



Tolérance zéro ? © VL

Le ras-le-bol des associations

Violences banalisées : Les autorités trop désinvoltes

En 2016, la Belgique a ratifié la Convention d'Istanbul (Conseil de l'Europe), premier texte contraignant en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Elle s'est ainsi engagée à respecter diverses obligations : prévenir les violences, protéger les victimes, poursuivre les auteurs, etc.

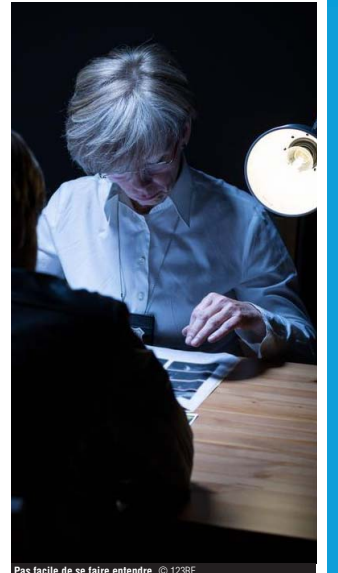
« Une dame dit que sa voisine l'a frappé. On lui demande si elle veut déposer plainte pour tapage nocturne »

BUDGET INSUFFISANT Le budget, c'est l'une des critiques qu'adressent aux autorités les associations soutenant les femmes victimes de violences... Et qui, sur base des constats de terrain, considèrent que 80% des articles de la Convention d'Istanbul sont peu, mal ou pas du tout

réalisés. Il est urgent de consacrer un budget spécifique à hauteur de 2% du PIB (plus de 8 milliards d'euros, NdlR) pour la lutte contre l'ensemble des violences faites aux femmes (...). Pour garantir des poursuites judiciaires, mais aussi des mécanismes de protection, de soutien et de réparation pour les victimes, ainsi que des mesures de prévention. La phrase se retrouve dans une carte blanche que 36 associations

PROCÉDURES TROP LONGUES Les procédures judiciaires « longues, compliquées, épuisantes et coûteuses », sont autant de barrières pour les victimes. « En leur attribuant la charge de la preuve, c'est un déni de justice qui leur est adressé. En dehors des plus graves agressions, les preuves matérielles des violences machistes sont souvent difficilement disponibles. » Sans oublier la banalisation ou la minimisation des violences. Vie féminine a réalisé une étude à partir de témoignages de femmes victimes à Bruxelles et en Wallonie. La façon dont les victimes sont parfois reçues dans les commissariats a conduit l'ASBL à tirer la sonnette d'alarme.

ont signée, en mai, suite au meurtre de Julie Van Espen, un drame qui a bouleversé le pays. Parmi les autres griefs, les ASBL relevaient « la désinvolture avec laquelle les institutions et les pouvoirs publics traitent ces violences qui, dans les faits, restent largement tolérées. Jusqu'à ce qu'il soit trop tard ». Elles regrettaient encore que la prévention



Pas facile de se faire entendre. © 123RF

Tolérance zéro ? 70% des cas classés sans suite

Avant les élections, on demandait à la députée Vanessa Matz (cdH) quel projet elle souhaiterait mettre en œuvre prioritairement si elle se retrouvait dans une majorité. Sa réponse : « Ce la concerne la violence faite aux femmes, je veux une tolérance zéro. À l'époque, le procureur Bourguignon, ici à Liège, avait eu l'occasion de lancer la tolérance zéro. Ça veut dire que rien ne passe : ni les violences, ni le harcèlement, ni les violences sexuelles, ni les violences conjugales... On sait qu'actuellement, les moyens de la justice ne permettent plus de suivre toute une série de ces faits-là, je voudrais que, demain, non

seulement la justice soit renforcée, mais aussi qu'au travers de ce renforcement, on puisse instaurer un projet de tolérance zéro. »

40 À 50.000 DOSSIERS PAR AN Face aux violences dans le couple, la Belgique applique normalement cette tolérance zéro. Ce qui signifie que dès qu'une plainte est enregistrée, la police doit en informer le parquet qui sera alors en mesure d'y donner une suite judiciaire. Comment cela se passe-t-il dans la réalité? Entre 40 et 50.000 dossiers de violences entre partenaires sont entrés, chaque an-

née, dans les parquets correctionnels de Belgique entre 2015 et 2018. Eh bien, 75% des 48.000 dossiers de 2015 ont été classés sans suite! On en est à 70% pour les dossiers de 2016, etc. Un pourcentage qui apparaît aussi dans la Belgique appliquant normalement cette tolérance zéro. Ce qui signifie que dès qu'une plainte est enregistrée, la police doit en informer le parquet qui sera alors en mesure d'y donner une suite judiciaire. Comment cela se passe-t-il dans la réalité? Entre 40 et 50.000 dossiers de violences entre partenaires sont entrés, chaque an-

Les violences faites aux femmes en quelques chiffres

14 féminicides déjà recensés en 2019 par le blog stopféminicide. Il y en avait eu 36 en 2018 et 40 en 2017. 70% des dossiers pour violences entre partenaires entrés dans les parquets sont classés sans suite. 9.000 appels traités par « Écoute violences conjugales ». Majoritairement des femmes (150 appels d'hommes victimes de violences dans leur couple). 21.604 plaintes pour violences physiques dans le couple ont été déposées à la police en 2018. 1 couple sur 8 est confronté à des violences d'ordre psychologique en Belgique. 35% des meurtres de femmes dans le monde seraient commis par leur partenaire intime. À l'inverse, environ 5% seulement des meurtres d'hommes sont commis par un partenaire intime.

Un numéro vert accessible à tout moment de la semaine

Il existe trois « plateformes » associatives actives, au niveau national, dans la lutte contre les violences en Belgique. > La plateforme féministe contre les violences faites aux femmes rassemble une petite trentaine d'organisations indépendantes des gouvernements et des partis politiques (Garance, SOS Viol, La Voix des Femmes...). > Mirabal Belgium (mirabalbelgium.org) se concentre sur l'organisation pratique des actions

autour de la date symbolique du 25 novembre (journée internationale de lutte contre les violences en Belgique). Une manifestation sera d'ailleurs organisée le 24 novembre 2019. > La coalition « Ensemble contre les violences faites aux femmes » rassemble, depuis le début de 2018, les associations et services de terrain qui participent à la rédaction d'un rapport alternatif sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en Belgique. > Par ailleurs, le numéro vert « Écoute Violences Conjugales », 080030030, est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il est gratuit et garantit l'anonymat et la confidentialité. Ses trois missions principales sont l'écoute, l'information (conseils pratiques, psychologiques et juridiques) et l'orientation (vers d'autres types de services utiles à l'appelant).

ECOUTE VIOLENCES CONJUGALES 0800 30 030. Honest Gratuit à la page 6-7. Délicieusement honnête.